



Ville de
MONT-TREMBLANT

CONSEIL MUNICIPAL

**PROJET DE RÈGLEMENT (2025)-102-80 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102
CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT À LA ZONE CV-322**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du **xx 2025**;

Le conseil décrète les modifications suivantes au Règlement (2008)-102 concernant le zonage :

1. Modification de l'annexe A (Grilles des usages et des normes)

L'annexe A est modifiée par le remplacement de la grille de la zone CV-322 en ajoutant certaines normes pour les usages autorisés ainsi que pour les nouveaux usages conditionnels autorisés.

La grille de la zone CV-322 est jointe à l'annexe 1 du présent règlement.

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Adoption du projet de règlement	
Avis de l'assemblée publique	
Assemblée publique	
Avis de motion	
Adoption du second projet de règlement	
Avis public aux PHV	
Délai pour demande d'approbation des PHV	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (Certificat de conformité de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

ANNEXE

Annexe 1 : Grille des usages et des normes de la zone CV-322.



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2025)-102-80

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 LCV)

Nous soussignés attestons que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, à savoir :

- L'approbation du conseil de la MRC des Laurentides, tel qu'en fait foi le certificat de conformité à son égard délivré le **XX XXXX** 2025.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

